

ter, car il faudra ajouter la différence dans la taxe du producteur au grossiste, puis au consommateur. Ne me dites pas que cela ne va pas faire augmenter par millions de dollars les coûts et les taxes pour le gouvernement fédéral. Là encore, c'est le consommateur qui paiera de sa poche. Cette mesure va renchérir par millions de dollars les frais des sociétés, lesquels seront répercutés sur les consommateurs de notre pays.

Tout comme le reste de ce budget infâme et nuisible, cette décision n'a pas été mûrement réfléchi. Le ministre n'a pas encore déterminé comment il mettra sa proposition en application. Les petits grossistes devront se donner un mal fou pour sélectionner les articles devant être taxés, ajouter cette taxe au prix de vente, non pas au prix de revient, et ils devront, en outre, investir davantage de capitaux d'immobilisation pour percevoir la taxe du gouvernement. Du point de vue commercial, cela n'a pas de sens. Cette pratique ne se compare avec aucune de celle qu'appliquent actuellement les fabricants, grossistes et autres associés commerciaux de notre pays. Pourquoi le gouvernement ne continue-t-il pas à percevoir les taxes sur quelques entreprises, comme il le faisait précédemment? De cette manière, il serait plus facile d'administrer ce programme avec moins d'employés chez les grossistes. Combien de nouveaux fonctionnaires fédéraux faudra-t-il pour percevoir cette taxe et voir à son application? Si le gouvernement a besoin d'argent, pourquoi n'augmente-t-il pas la taxe de 1/2 p. 100 au lieu de l'abaisser à 8 p. 100 et de faire retomber la charge sur les petits grossistes et, en fin de compte, sur les consommateurs? Ce petit exercice est inflationniste. Si les fabricants cessent de prélever cette taxe, il leur sera beaucoup plus facile d'augmenter leurs prix sans que cela suscite les protestations normales de la part de leurs clients, les petits commerçants.

Une voix: Qu'avez-vous fait en 1979 quand vous étiez au pouvoir?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas changé cela?

M. Stewart: Voyons la surtaxe sur l'achat de produits au détail...

Une voix: Cela crée davantage d'emplois pour les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre! Je veux mentionner à l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) que, s'il veut obtenir la parole, il doit être à son siège.

[Traduction]

M. Stewart: Je n'ai pas saisi ce que vous avez dit, monsieur l'Orateur, mais je dis que le député est un spécialiste du jeu de la «rivière»: il salive continuellement. Examinons la surtaxe imposée sur les achats que les magasins à succursales font chez les fabricants. Les magasins à succursales achètent au même prix que le grossiste. Le ministre des Finances dit qu'il prélèvera un impôt de 1 ou de 2 p. 100 sur tous les produits non alimentaires vendus par ces magasins. Il avoue ainsi bien stupidement que le nouveau régime est injuste et détestable et qu'il ne fonctionne pas au niveau du commerce de gros.

● (1610)

Toutefois, les produits du tabac seront imposés au niveau du fabricant et non au niveau du gros comme dans les autres cas.

Prêts aux petites entreprises—Loi

Je me demande pourquoi on agit ainsi. En 1980, les taxes d'accise et de vente fédérales s'élevaient à 934 millions. Ces taxes étaient perçues principalement par quatre principaux fabricants de tabac. On s'est rendu compte qu'ils réalisaient sur leurs rentrées des profits évalués à cinq millions de dollars. Voilà la raison de cette initiative. Ils sont probablement des partisans zélés des députés d'en face. Imaginez combien ce serait avantageux pour les petits grossistes s'ils faisaient un profit de ce genre. Ce qui est bon pour l'un ne l'est pas pour l'autre. De toute évidence, il est plus facile de percevoir de quatre fabricants que de 600 ou 1,000 grossistes. Toutefois, le gouvernement veut encore percevoir le reliquat.

En s'abstenant de percevoir des impôts sur le tabac au niveau des grossistes le gouvernement, qui est censé être le champion des droits de la personne, avoue une fois encore que la surtaxe imposée au niveau du gros est injuste, inflationniste, fragmentaire et exécrationnelle. Cela coûte des millions de dollars aux hommes d'affaires indépendants.

Il faudrait éliminer entièrement cette formule en faveur d'une hausse minimale de la taxe ou, autrement, en réduisant la taxe sur les ventes de gros aux commerçants indépendants de façon qu'elle soit égale à celle sur les ventes du fabricant aux grandes sociétés à succursales multiples qui jouissent déjà de tous les avantages par rapport aux commerçants indépendants.

Le budget va entraîner une baisse considérable des investissements à une époque où le Canada en réclame davantage. A une époque où nous devons accroître la productivité et l'embauche, et où nous devrions encourager les petits entrepreneurs au lieu de les pénaliser. Le budget prive les petits entrepreneurs de toute raison de courir les risques nécessaires à la relance de l'économie.

A mon avis, déplacer la taxe d'accise ou la taxe de vente du niveau du fabricant à celui du grossiste ne servira qu'à jeter la confusion et à multiplier les complications administratives. Le gouvernement sait-il qu'il y avait au Canada 21,597 commerçants qui étaient classés dans la catégorie des grossistes et qui étaient en réalité de petits entrepreneurs? Le volume global de leurs ventes atteignait alors 71 milliards de dollars. Ce chiffre figure dans le rapport de 1978 de Statistique Canada. Le gouvernement ne sait-il pas qu'il y avait au Canada, en plus de ces grossistes, près de 5,000 commerçants qui étaient classés dans la catégorie des agents ou des représentants et dont le chiffre d'affaires global en 1978, soit la dernière année à faire l'objet d'un rapport, atteignait 16.3 milliards de dollars? Étant donné la croissance que nous avons connue ces dix dernières années, on peut estimer avec assez de certitude que le Canada compte aujourd'hui de 26,500 à 30,000 maisons de commerce en gros qu'il s'agisse de grossistes, d'agents et de courtiers, et les dispositions du bill à l'étude leur ouvriront tout un monde nouveau d'intervention bureaucratique. La plupart de ces établissements sont de petites entreprises déjà surchargées de paperasserie. Les petites entreprises travaillent dur aujourd'hui pour survivre et se maintenir à flot. La lutte pour la survie dans le secteur du commerce de gros est âpre. Je fais moi-même partie de cette catégorie, et je puis dire que nous travaillons avec une faible marge bénéficiaire et que nous comptons sur un fort volume de ventes pour survivre. Nous savons ce que c'est que de travailler dur. Nous savons ce que c'est que de devoir survivre avec une marge bénéficiaire nette